

Décision

Générale

colonial

Décision n° 174 5 février 1964

n° 174 5

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 01/03/1964

Date de publication
5 février 1964

Date du numéro
1 mars 1964

TEXTE INTÉGRAL

La liste des médecins officiellement agréés comme experts pour exercer leur art dans le cadre et les conditions fixées par l'article 38 et de la délibération n° 38 de l'Assemblée Territoriale en date du 23 mai 1959, est fixée comme suit: Docteur Husson, Hôpital Peltier; Docteur Fretillère, Hôpital Peltier; Docteur Cornée, Hôpital Peltier; Docteur Pagès, Dispensaire Farah Had.